

N°25/26-402

Le Président de l'Université Paris Dauphine-PSL,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L719-3, 1°

Vu le décret n°2004-186 du 26 février 2004 portant création de l'université Paris-Dauphine modifié, notamment son article 14

Vu le règlement intérieur modifié de l'université Paris Dauphine-PSL

Vu le procès-verbal du Conseil du département de formation *Master des Sciences des Organisations* (MSO) du 28 mai 2024 déclarant l'élection de Mme Rouba CHANTIRI en qualité de directrice du département,

Vu l'arrêté n°24/25-107 du 15 novembre 2024 portant proclamation des résultats aux élections au sein des collèges étudiants des conseils de département

Vu les démissions des membres étudiants du Conseil MSO intervenues depuis le 15 novembre 2024

Vu l'arrêté n°25/26-384 du 26 mars 2026 portant proclamation des résultats aux élections des membres personnels enseignants et non enseignants des conseils de département Mathématiques et informatique de la décision et des organisations (MIDO), Licence sciences des organisations (LSO) et Master sciences des organisations (MSO),

ARRETE

Article 1

Composition du conseil de département *Master sciences des organisations* (MSO)

A la date du présent arrêté, le conseil de département *Master sciences des organisations* de l'université Paris Dauphine-PSL est composé de la manière suivante :

CHANTIRI	Rouba	Directrice
-----------------	--------------	-------------------

Nom	Prénom	Qualité	Liste
------------	---------------	----------------	--------------

« Collège A »			
FLECK	Nathalie	Professeure	<i>Dauphine Ensemble</i>
MATHIS	Jérôme	Professeur	
PERRIN-RENARD	Alix	Professeure	
CUSIN	François	Professeur	
BROS	Sarah	Professeure	
BELOT	François	Professeur	
EPAULARD	Anne	Professeure	
BLANCHOT	Fabien	Professeur	

« Collège B »			
OXIBAR	Bruno	Maitresse de conférences	<i>MSO plurielle et démocratique</i>
RAFFENNE	Coralie	Maitre de conférences	

Dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou publication, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Paris.

BERNARD	Philippe	Maitresse de conférences	<i>Agir pour une université de service public</i>
ROZIER	Sabine	Maitre de conférences	
CAMPOY	Eric	Maitresse de conférences	
LANDOUR	Julie	Maitre de conférences	
FABRE	Antoine	Maitresse de conférences	
PIGANIOL	Marie	Maitre de conférences	

« Collège des étudiants »			
BERGOT	Hanah	<i>Dauphine ensemble pour une université écologique, solidaire et inclusive</i>	
LEFEBVRE	Baptiste		
GIRARD	Gabrielle		
SOLER	Teo		
DOIDY	Louis	<i>Esprit Dauphine</i>	
FOURNIER	Camille		
ABALLAIN	Pierre	<i>UNI Dauphine : pour l'excellence, pour votre sécurité, pour votre liberté</i>	
BENHARBON	Eden	<i>Gratin Dauphinois</i>	

« Collège des personnels BIATSS »			
REVERCHON	Alexandra	Secrétaire administrative	<i>MSO & vous</i>
TANGUY	Isabelle	Secrétaire administrative	
GUYOMARD-COTTALORDA	Sophie	Contractuelle	<i>Transparence et dialogue</i>
LECUYER	Cynthia	Contractuelle	

Article 2 Publication et exécution

La directrice générale des services est chargée de la publication et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 10 avril 2026

Pr Bruno Bouchard
Président de l'Université Paris Dauphine-PSL